

Public visé :

Tous conducteur de plateforme élévatrice mobile de personnel ou non.

Modalité d'organisation :

Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou devis)

Durée / Date / Lieu / Horaires :

2 journées **14 heures**

Cf. convention ou devis

Entièrement en présentiel

Horaires variables : 7h30/20h30

Pré requis

Toute personne reconnue apte par la Médecine du Travail. Compte tenu des tests réalisés impérativement en français, une bonne compréhension de la langue française est obligatoire.

Modalités et délais d'accès

Délais d'accès : Opéra s'engage à mettre en place cette action dans un délai allant de 48h à 2 mois en fonction du financement demandé.

Modalités d'accès : Dès réception du devis validé et sous réserve de la validation des prérequis indiqués sur ce programme, une confirmation d'inscription sera retournée sous 48h par mail : convention, convocation, CGV, livret d'accueil.

Validation de la formation

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique, par le choix de vidéos et d'exercices adaptés.

Moyens Pédagogiques

Formation théorique et pratique : Alternance d'apports d'informations et de mises en pratique ; livret stagiaire individuel reprenant le contenu pédagogique de la formation remis en main propre au stagiaire durant la formation ; Salle de formation équipée de vidéoprojecteur, PC, tablettes ; exercices pratiques avec les engins sur plateforme certifiée. Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module pour valider l'appropriation par chaque stagiaire.

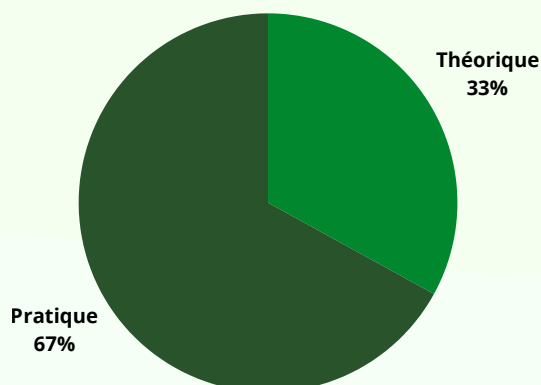
Accessibilité aux personnes en situation de handicap 

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement personnalisé de la formation peut être engagé, notre référent handicap est à votre disposition.

Que dit la réglementation ?

Le CACES R486 est encadré par la réglementation française en matière de prévention des risques au travail, notamment le Code du travail et les recommandations de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Toute personne amenée à conduire une nacelle élévatrice doit être formée et posséder ce certificat, qui atteste de ses compétences en conduite en sécurité.

Composition de la formation

Taux de réussite : 96.70%

Base de calcul 2024 sur l'ensemble de la R486

Taux de satisfaction : 90.4%

Résultats du 2nd semestre 2024 sur l'ensemble de la R486

Pour en savoir plus

<https://www.opera-formation.com>

Financement

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires

<https://www.opera-formation.com/cpf>



OBJECTIFS

Chaque conducteur devra être capable :

- D'utiliser un EPI adapté à la machine et d'appliquer les consignes de sécurité.
- De manipuler la plateforme élévatrice en sécurité pour le matériel et le personnel,
- D'effectuer les manœuvres de secours

CONTENU

Connaissances générales :

- Entraînement pratique au port des Harnais de sécurité.
- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur.
- Les types de plateformes élévatrices, leur utilisation, les catégories de CACES® correspondantes, les avantages / inconvénients de chaque catégorie de plateforme

Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté :

- Les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation courantes
- Les postes de commande, les différents organes de service et dispositifs, ainsi que leur rôle.
- La compréhension de la stabilité de la PEMP.

Exploitation des plateformes élévatrices :

- Les principales causes d'accident lors de l'utilisation de la PEMP.
- Les risques liés à l'utilisation de la PEMP et les moyens permettant de les prévenir. Les limites d'emploi des PEMP.
- Les règles de choix et de port des EPI contre les chutes de hauteur.
- Le balisage de la zone d'évolution, les pictogrammes et panneaux de signalisation.

Prise de poste et mise en service :

- Vérification des documents réglementaires, vérification et contrôle de la PEMP.

Adéquation :

- Vérification de l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer, identification des risques.

Mise en place, conduite, manœuvres :

- Les gestes de commandement et de communication.
- Le maniement de la PEMP en fonction du travail et de l'environnement.
- La mise en place du balisage et de la signalisation, mise en service de la PEMP.

Conduite, manœuvres :

- Exercices pratiques adaptés à la PEMP Chargement / déchargement sur porte engin.

Fin de poste – maintenance :

- Le repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie.
- Les opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière.
- Les exercices augmentent progressivement en difficulté et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Les formations complémentaires

En fonction de votre projet, si vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation, prenez contact avec l'un de nos conseillers, joignables au 04 67 65 50 39

Nous vous invitons à consulter le site internet de France Compétences

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7001/> pour accéder à des informations sur la certification, en particulier :

- nom du certificateur
- date d'enregistrement de la certification
- passerelles vers d'autres certifications

Suivi - évaluation : Contrôle des connaissances

Contrôle des connaissances : Examen à la conduite en sécurité des Plates-formes élévatrices mobiles de personnel selon la R486.

- Théorie : 100 questions et un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation

- Pratique : exercices en réel, réalisés sous le contrôle d'un examinateur certifié testeur CACES® par DEKRA Certification, un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation.

Fiche d'évaluation remplie par le stagiaire.

A l'issue de la formation une « attestation de formation » est remise au stagiaire.

La validation des épreuves sera sanctionnée par la délivrance d'un CACES® R486.

Encadrement formateur

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

- Titulaire des diplômes / titres / certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc...).

- Examinateurs certifiés testeurs CACES® par DEKRA Certification.

Edition : 16/12/2025

Siège Montpellier : Coparc 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès - Tél : 04 67 65 50 39

Agence Nîmes : 215 Rue Eugène Freyssinet – Zac Grezan 30000 Nîmes - Tél : 04 66 04 87 66

Agence Béziers : Imp. des Calandres 34420 Villeneuve-lès-Béziers - Tél : 04 67 21 61 20

SARL au capital de 8 000 € - SIRET : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z –

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

